



Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals

Secretariat provided by the United Nations Environment Programme



40^{ème} Réunion du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 7-8 novembre 2012

UNEP/CMS/StC40/21.a

INSTRUMENTS DE LA CMS

État d'avancement des activités

(Préparé par le Secrétariat)

I. CONTEXTE

1. Le présent document est un rapport sur l'avancement des activités en lien avec tous les Mémoires d'Entente (MdE) et les Accords en cours de développement, depuis la dixième Réunion de la Conférence des Parties à la CMS (COP10, Bergen, novembre 2011). Ce rapport est une actualisation du Document UNEP/CMS/Conf.10.9 « État d'Avancement de l'Application des Accords de l'Article IV déjà conclus, et de la mise au point de nouveaux Accords ». De plus amples détails de l'historique de chacun des accords sont présentés dans ce document.

II. ACCORDS

2. Les sept Accords juridiquement contraignants font l'objet de rapports d'avancement séparés soumis au Comité permanent et peuvent être consultés dans les Documents de la série UNEP/CMS/StC40/21.

III. MÉMORANDUMS D'ENTENTE

3. À ce jour, 19 MdE ont été conclus au titre de l'Article IV de la CMS. Le Secrétariat de la CMS est dépositaire et responsable des fonctions administratives de 17 de ces 19 MdE. Trois d'entre eux (IOSEA, Dugongs et Rapaces) sont basés dans les bureaux de la CMS éloignés de Bonn, et soutenus par des financements extérieurs. Pour les 14 MdE restants, le siège du Secrétariat de la CMS à Bonn assure des services de secrétariat, malgré de constantes contraintes en termes de ressources humaines et financières. Enfin, dans le cas de deux MdE (Ochette à tête rousse et Huemul des Andes méridionales), le Secrétariat de la CMS ne joue qu'une fonction de dépositaire, les fonctions de secrétariat étant assurées à tour de rôle par les deux Signataires (Argentine et Chili).

4. Un tableau complet présentant les MdE et leurs pays signataires peut être consulté sur http://www.cms.int/about/all_countries_fr.pdf. Les 19 MdE ont été regroupés ci-après en fonction des habitats des espèces : espèces aquatiques (mammifères, reptiles et poissons), oiseaux et espèces terrestres.

MAMMIFÈRES AQUATIQUES

Dugong

Mémoire d'Entente sur la conservation et la gestion des Dugongs (*Dugong dugon*) et de leurs habitats dans l'ensemble de leur aire de répartition

5. Le bureau de la CMS à Abu Dhabi assure les fonctions de secrétariat, largement financées par le Gouvernement des Émirats arabes unis.

6. Sri Lanka a signé le MdE Dugong le 31 janvier 2012, ce qui porte le nombre total de Signataires à 21.

7. En juin 2012, le Secrétariat a reçu l'approbation du Secrétariat du FEM pour l'élaboration d'un projet FEM de grande envergure intitulé « *Dugong and Seagrass Conservation Project* » (Projet de conservation du Dugong et des herbiers marins), qui s'appuie sur des projets pilotes antérieurs, et qui vise à développer une gestion de pêcheries respectueuse des Dugongs, le renforcement des moyens de subsistance des communautés locales et des actions de sensibilisation. Les sept pays partenaires du projet sont l'Indonésie, Madagascar, la Malaisie, le Mozambique, le Sri Lanka, le Timor-Leste et le Vanuatu. En octobre et novembre 2012, les Réunions nationales initiales auront lieu dans chaque pays (sauf le Vanuatu) pour informer les partenaires sur les procédures du FEM et discuter du développement des composantes nationales pour le document de projet complet. Les partenaires nationaux, les bailleurs de fonds et les conseillers techniques se rencontreront pour discuter la préparation du projet lors de l'atelier de lancement du Projet FEM de conservation du Dugong et des herbiers marins, les 6 et 7 décembre 2012.

8. Le Secrétariat développe un projet intitulé « *Addressing Net Fishery Bycatch in the Gulf* » (Résoudre le problème des prises accidentelles dans les pêches au filet dans le Golfe) en collaboration avec divers partenaires régionaux tels que Emirates Wildlife Society - WWF, UNEP-ROWA, CMS/IOSEA, et l'Environment Agency - Abu Dhabi. Une réunion initiale s'est tenue le 30 avril 2012. Le projet est envisagé comme un processus par phases et comprend la collecte de données dans chaque pays, l'analyse et la recherche de solutions et la présentation finale aux décideurs. Le projet couvrira les captures accidentelles de mégafaune marine (tortues, élastomobranques, cétacés côtiers et dugongs) dans le nord-ouest de l'Océan indien.

9. Depuis la COP10 de la CMS, différentes réunions, événements et ateliers ont été organisés :

- Le 26 février 2012, un événement intitulé « *S.O.S. - Save our Sirenians* » (S.O.S. – Sauvons nos Siréniens) s'est tenu à Abu Dhabi. L'Initiative pour les dugongs, les herbiers marins et les communautés a été lancée à cette occasion devant un public composé d'invités du secteur privé, des universités et des ONG ;
- L'Administrateur du programme Dugong a participé à l'atelier sur les tortues et dugongs du détroit de Torres, du 29 février au 1^{er} mars en Australie. Il a également pris part à l'examen des plans d'action du Programme régional du SPREP sur les espèces marines des îles du Pacifique, du 8 au 14 mars à Fidji ;
- L'Équipe technique consultative du MdE Dugong s'est réunie les 12 et 13 juillet 2012 pour contribuer à la programmation de la 2^e réunion des États signataires du MdE Dugong ainsi qu'au projet FEM.

10. La 2^e réunion des États signataires du MdE Dugong se tiendra les 4 et 5 décembre 2012 à Manille, Philippines, grâce au soutien du Department of Environment and Natural Resources (DENR) – Protected Areas and Wildlife Bureau (PAWB), Philippines. La réunion traitera des résultats préliminaires des suivis des captures intentionnelles/accidentelles menés dans 4 sous-régions (sud-ouest de l’Océan indien, Asie du Sud, Asie du Sud-Est et îles du Pacifique), soit un total de 13 pays.

Phoque moine de Méditerranée

Mémoire d’Accord concernant les mesures de conservation en faveur des populations de l’Atlantique oriental du Phoque moine de la Méditerranée (*Monachus monachus*)

11. Le Gouvernement espagnol poursuit la coordination et le financement du MdE, comprenant :

- La coordination et la mise en œuvre du Plan de sauvegarde du Phoque moine dans l’Atlantique par le ministère de l’Environnement espagnol ;
- Le soutien aux projets de conservation du Phoque moine et au renforcement des aires marines protégées dans l’aire de répartition atlantique africaine de l’espèce, au travers du partenariat Espagne/PNUÉ sur les aires protégées (LifeWeb) ;
- Le soutien aux projets de conservation du Phoque moine et de développement social en Mauritanie et au Maroc.

Cétacés des îles du Pacifique

Mémoire d’Entente pour la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique

12. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat pour ce MdE.

13. Les Signataires se sont rencontrés le 8 septembre 2012 pour la troisième fois. Soutenus par des représentants des organisations partenaires et des observateurs nationaux, les Signataires ont approuvé un Plan de sauvegarde pour les populations menacées de mégaptères en Océanie, et ont adopté un Plan d’action quinquennal (2013-2017) du MdE, soulignant les priorités de lutte contre les menaces, de renforcement des capacités et de sensibilisation du public dans la région. Ce Plan d’action avait déjà été approuvé par les membres du SPREP lors de leur réunion les jours précédents, continuant ainsi à mettre à profit les synergies dans la région.

14. À travers un processus de correspondance, les Signataires vont identifier des priorités à moyen terme pour la mise en œuvre du Plan d’action. La réunion a également approuvé l’offre de Whale and Dolphin Conservation (WDC) de continuer à assurer son rôle de coordinateur du Groupe technique consultatif (TAG).

15. Un Administrateur CMS pour la région Pacifique a été recruté en janvier 2012, pour une durée d’un an, afin d’assister la CMS dans la coordination de ce MdE ainsi que d’autres MdE, et de promouvoir l’adhésion à la CMS dans la région des îles du Pacifique. Le poste d’Administrateur, basé au SPREP au Samoa, est essentiellement financé par la CMS, mais également par le SPREP.

16. Lors de la réunion mentionnée ci-dessus, les Signataires ont souligné leur appréciation du travail réalisé jusqu’à maintenant par la CMS et le SPREP. Ils ont adressé un appel urgent aux donateurs pour que le poste puisse être renouvelé en 2013.

17. Les États-Unis ont signé le MdE le 27 septembre 2012, ce qui porte le nombre de Signataires à 15.

Mammifères aquatiques d’Afrique de l’Ouest

Mémorandum d’Accord sur la conservation des lamantins et des petits cétacés d’Afrique occidentale et de Macaronésie

18. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat pour ce MdE. En raison des ressources limitées, aucune action nouvelle n’a été entreprise depuis la COP10. L’idée de constituer un Groupe technique consultatif, en s’inspirant de celui du MdE Cétacés des îles du Pacifique reste envisageable. Le Secrétariat s’interroge également sur la possibilité de combiner les dispositions de coordination de ce MdE avec celui des tortues marines de l’Atlantique, mentionné ci-après.

REPTILES AQUATIQUES ET POISSONS

Tortues marines de l’Atlantique

Mémorandum d’Accord sur les mesures de conservation pour les tortues marines de la côte atlantique de l’Afrique

19. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat pour ce MdE, et l’Unité de coordination connue sous l’acronyme français URTOMA en assure la coordination depuis octobre 2005. Toutefois, en raison du manque de financements pour continuer à soutenir URTOMA, ces dispositions ont pris fin en juillet 2012. Le Secrétariat de la CMS étudie actuellement d’autres dispositions de coordination, telles que la possibilité d’une coordination combinée avec celle du Mémorandum d’Entente concernant la conservation des lamantins et des petits cétacés d’Afrique occidentale et de Macaronésie, comme mentionné ci-dessus.

Tortues marine de l’IOSEA

Mémorandum d’entente sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l’océan Indien et de l’Asie du Sud-Est (MdE des Tortues marines de l’IOSEA)

20. Le Secrétariat de l’IOSEA est assuré par la CMS, dans les bureaux du PNUE à Bangkok, et est financé par des contributions volontaires des Signataires.

21. La 6^e Réunion des États signataires de l’IOSEA s’est tenue en Thaïlande, du 23 au 27 janvier 2012, précédée par une session de deux jours du Comité consultatif de l’IOSEA. La réunion était initialement prévue début décembre 2011, mais de graves inondations à Bangkok et dans les environs, fin 2011, ont forcé à reporter la réunion. Cette réunion a été financée par des contributions des Gouvernements français et des États-Unis.

22. L’un des faits marquants de la réunion est la finalisation d’une proposition de création d’un réseau de sites importants pour les tortues marines de la région IOSEA. Un réseau efficace optimisera l’utilisation des ressources limitées, grâce à une meilleure coordination des activités et aidera à atténuer les conséquences négatives des activités socio-économiques à une plus vaste échelle géographique. Les Délégués ont précisé le contenu de la proposition, avant d’adopter une résolution qui définit un calendrier pour la finalisation des critères de sélection pour le réseau, la sollicitation des Signataires pour la nomination de sites et le lancement officiel du réseau lors de la

prochaine Réunion des États signataires prévue pour le premier semestre 2014.

23. La réunion a également examiné les relations de travail développées avec diverses organisations intergouvernementales et non-gouvernementales opérant dans la région, telles que la Commission des thons de l'Océan indien (CTOI) et le projet des grands écosystèmes marins du golfe du Bengale (*Bay of Bengal Large Marine Ecosystems Project* – BOBLME). Il a été noté qu'il était encore possible de développer plus avant la collaboration, dans la mesure des possibilités du Secrétariat, ainsi qu'une plus forte participation réciproque des organisations partenaires dans les réunions IOSEA.

24. Le Secrétariat a présenté un rapport sur la situation financière de l'IOSEA. Celle-ci s'est améliorée dans les trois dernières années grâce à des contributions volontaires continues de la part des donateurs habituels, et à un nouveau soutien de la part de plusieurs autres États signataires. La réunion a approuvé le budget proposé pour 2012-2014, ainsi qu'une échelle indicative des contributions, étant entendu que tous les soutiens financiers restaient volontaires.

25. D'une manière générale, le Secrétariat s'est complètement remis des mois d'interruption causés par les graves inondations en Thaïlande fin 2011 – dont les effets se sont encore fait sentir au premier semestre 2012.

Requins

Mémorandum d'Entente sur la conservation des requins migrateurs

26. Le Secrétariat de la CMS a assuré le secrétariat intérimaire du MdE Requin depuis son entrée en vigueur en 2010.

27. La 1^{re} Réunion des Signataires s'est tenue à Bonn, Allemagne, du 24 au 27 septembre 2012 et 20 des 25 Signataires y ont assisté ainsi qu'environ 80 autres États de l'aire de répartition et observateurs. La Réunion a :

- adopté le Plan de conservation des requins migrateurs ;
- approuvé la poursuite des dispositions relatives au Secrétariat intérimaire à Bonn, avec un budget financé par des contributions volontaires et placé dans un Fonds d'affectation à créer ;
- constitué un Comité consultatif, dont les termes de référence ont été approuvés et pour lequel 8 des 10 membres ont été nommés ;
- adopté une procédure pour amender le MdE, y compris la liste d'espèces (Annexe 1).

28. Il y a actuellement 25 Signataires du MdE. La signature la plus récente est celle du Royaume-Uni en juin 2012. La République arabe de Syrie a récemment exprimé son intention de signer.

29. Deux ONG, Humane Society International/États-Unis et Humane Society International/Australie, ont signé le MdE en tant que Partenaires coopérants lors de la 1^{re} Réunion des Signataires.

30. Le Secrétariat de la CMS, en collaboration avec ses bureaux hors-siège à Washington (États-Unis), Apia (Samoa), Abu Dhabi (EAU) et Bangkok (Thaïlande) joue un rôle actif dans le recrutement de nouvelles Parties pour augmenter l'adhésion au MdE.

Phragmite aquatique

Mémorandum d'Entente relatif aux mesures de conservation du Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*)

31. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat pour ce MdE. BirdLife International, au travers de la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB), son partenaire pour le Royaume-Uni, assure les services de coordination. Ces dispositions couvrent la gestion administrative du MdE, la gestion des données sur le Phragmite aquatique, la facilitation des communications dans l'aire de répartition de l'espèce, le soutien aux projets de conservation existants, le suivi, des actions directes de conservation et de recherche, le développement de nouveaux projets de recherche et de conservation, y compris la levée de fonds.

Oiseaux de proie – Rapaces

Mémorandum d'Entente sur la conservation des oiseaux de proie migrants en Afrique et en Eurasie

32. Le Bureau de la CMS à Abu Dhabi comprend l'Unité de coordination intérimaire (ICU), essentiellement financée par le Gouvernement des Émirats arabes unis.

33. La COP10 a inscrit le Faucon sacré (*Falco cherrug*) à l'Annexe I de la CMS et créé le Groupe de travail sur le Faucon sacré (Saker Falcon Task Force - STF) par la Résolution 10.28. La réunion inaugurale du STF s'est tenue le 29 mars 2012 à Abu Dhabi. L'objectif de cette réunion était de rassembler les acteurs clés afin de finaliser les termes de référence du STF et approuver son Plan de travail 2012-2014, incluant l'adoption d'un protocole pour un Plan d'action international par espèce pour le Faucon sacré. Le rapport de la réunion a été publié en juillet 2012, conjointement au Plan de travail révisé.

34. Lors de la COP10, sept pays et une organisation régionale d'intégration économique ont signé le MdE : Belgique, Danemark, Union européenne, Allemagne, Ghana, Italie, Monaco et Roumanie. En mai 2012, la France et la République slovaque ont également signé le Mémorandum, portant à 40 le nombre de Signataires. De plus, l'International Association for Falconry and Conservation of Birds of Prey (Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des oiseaux de proie) a signé le MdE en tant que Partenaire coopérant en décembre 2011.

35. Un certain nombre de projets et d'initiatives ont été identifiés et offrent de réelles possibilités de synergies avec le MdE Rapaces :

- L'Unité de coordination intérimaire a récemment conclu un contrat avec la Société bulgare de Protection des oiseaux (Bulgarian Society for the Protection of Birds - BSPB) afin d'améliorer les capacités de terrain au Tchad, en Éthiopie, à Djibouti, en Somalie et au Soudan, et de collecter des informations essentielles sur l'écologie du Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*) en période d'hivernage ;
- Le premier Sommet panafricain sur les vautours (Pan African Vulture Summit - PAVS) a été organisé par le Groupe de spécialistes des vautours de la Commission de sauvegarde des espèces de l'UICN, du 16 au 20 avril 2012. L'un des résultats du sommet est l'adoption d'une Résolution priant instamment les gouvernements africains d'œuvrer pour la conservation des vautours et la réduction des menaces qui

les affectent sur ce continent ;

- Il est actuellement envisagé de confier à un Coordinateur espèce pour le Faucon concolore (*Falco concolor*) un travail avec les États de l'aire de répartition et les autres acteurs intéressés pour l'élaboration d'un Plan d'action pour la conservation de l'espèce, couvrant ses aires de reproduction et d'hivernage ainsi que l'ensemble de sa voie de migration.

36. Les actions de sensibilisation menées sont : la publication en mai 2012 d'un livret bilingue sur les espèces, la mission et la fonction du MdE ; l'organisation d'une journée très appréciée d'observation de la migration à la Pointe de Grave dans l'ouest de la France lors de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs en mai 2012 ; et la diffusion d'un communiqué de presse sur l'importance des vautours lors de la Journée internationale de sensibilisation sur les vautours (International Vulture Awareness Day) en septembre 2012.

37. La 1^{re} Réunion des Signataires est prévue du 9 au 11 décembre 2012 à Abu Dhabi. Elle constitue la première opportunité de rassembler les représentants des 40 Signataires et des 3 Partenaires coopérants du MdE Rapaces, depuis qu'il est entré en vigueur en 2008. La réunion examinera la mise en œuvre du Plan d'action du Mémoire et identifiera des politiques et priorités futures.

Oiseaux des prairies

Mémoire d'Entente sur la conservation des espèces d'oiseaux de prairie et leurs habitats dans la partie australe du continent sud-américain

38. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat pour ce MdE.

39. La 1^{re} Réunion des Signataires s'est tenue au Paraguay en 2010. La 2^e Réunion des Signataires avait été proposée pour 2012. Toutefois, en raison du manque de ressources financières et humaines, la réunion a été reportée et aucune décision n'a été prise pour une nouvelle programmation.

40. Le Groupe de travail sur les oiseaux des prairies d'Amérique du Sud, constitué en 2009, a récemment publié un article intitulé *Ecology & conservation of grassland birds in south-eastern South America: a review* (Synthèse sur l'écologie et la conservation des oiseaux prairiaux dans le sud-est de l'Amérique du Sud) dans la revue *Journal of Field Ornithology* (septembre 2012).

41. L'article traite des besoins des oiseaux prairiaux migrateurs menacés qui traversent les frontières internationales de la partie australe de l'Amérique du Sud. Plus précisément, il vise à analyser les facteurs affectant les oiseaux des prairies du sud-est de l'Amérique du Sud (SESA) et les populations en déclin, les connaissances et lacunes dans ces connaissances, les initiatives de conservation des oiseaux en cours, ainsi que les mesures de conservation proposées. L'article appelle les gouvernements des pays du SESA à apporter les financements indispensables à la mise en œuvre des mesures spécifiques détaillées dans le plan d'action de la CMS adopté lors de la 1^{re} Réunion des Signataires au Paraguay en décembre 2010.

Outarde barbue (Grande outarde)

Mémoire d'Entente sur la conservation et la gestion de la population centre-européenne de Grande Outarde (*Otis tarda*)

42. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat pour ce MdE.

43. Lors de la 2^e Réunion des Signataires (novembre 2008, Ukraine), il a été reconnu que les tendances des populations d'Outarde barbue s'amélioreraient en Allemagne, Autriche et Hongrie. On redoutait toutefois des tendances de population négatives en Slovaquie, Bulgarie, Ukraine, Fédération de Russie, et Roumanie. La Roumanie a pris des mesures en 2012 pour éviter la construction d'éoliennes sur des habitats de premier ordre de l'Outarde barbue. Jusqu'à récemment, la construction d'une ferme éolienne était prévue sur un site désigné en Zone de Protection Spéciale (ZPS) et Natura 2000 ainsi que dans ses environs. Situé dans la région de Salonta, comté de Bihor, Roumanie, ce site offre des habitats d'hivernage importants pour l'espèce. En juillet, le ministère de l'Environnement et des Forêts de Roumanie a confirmé au Secrétariat de la CMS que la ferme éolienne serait construite sur un site alternatif, limitant de ce fait les conflits avec l'Outarde barbue ainsi que le Faucon sacré (*Falco cherrug*), le Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*) et l'Aigle impérial (*Aquila heliaca*). Le conflit entre l'Outarde barbue et les infrastructures constituera un point important de l'ordre du jour de la 3^e Réunion des Signataires.

44. La 3^e Réunion des Signataires était prévue en 2012, à l'expiration du Programme de travail international à moyen terme. Le Gouvernement de Hongrie a proposé d'accueillir cette réunion, mais le Secrétariat n'a pas été en mesure de l'organiser en raison de la charge de travail générée par les autres initiatives. Le Gouvernement hongrois et le Secrétariat ont commencé à programmer la réunion pour le début 2013, dans la mesure où les Signataires estimeront que cela est justifié par des avancées suffisantes.

Flamants des Andes

Mémorandum d'Entente sur la conservation des Flamants des Andes (*Phoenicopterus andinus* and *Ph. jamesi*) et de leurs habitats

45. Le Secrétariat de la CMS assure le secrétariat pour ce MdE. En 2011, il a établi un partenariat avec BIOTA, le Centre d'études en biologie théorique et appliquée (Centro de Estudios en Biología Teórica y Aplicada) en Bolivie pour organiser des activités de suivi de deux populations de Flamants des Andes.

46. L'objectif principal de ces recherches était d'étudier la reproduction et les sites de nidification occupés, de dénombrer les colonies nicheuses sur les sites prioritaires et d'identifier les principales menaces affectant la conservation des oiseaux pendant la saison de reproduction 2011-2012. Les activités de suivi ont débuté en août 2011 et ont fourni des données essentielles sur l'état de conservation actuel de ces populations, ces informations contribuant à définir les tendances de population. Le projet s'est terminé en juin 2012 et un rapport préliminaire est disponible sur le site de la CMS : http://www.cms.int/news/PRESS/nwPR2012/04_apr/nw_250412_flamings_e.htm.

47. La 1^{re} Réunion des Signataires du MdE était prévue en novembre 2011 en marge de la COP10. En raison du nombre réduit d'inscriptions des pays représentants qui n'aurait pas permis au quorum d'être atteint, la réunion a été reportée. Une nouvelle date et un lieu sont à définir, en consultation avec les États de l'aire de répartition.

Ouette à tête rousse

Mémorandum d'Entente concernant les mesures de conservation en faveur de l'Ouette à tête rousse (*Chloephaga rubidiceps*)

48. Le Secrétariat de la CMS assure la fonction de dépositaire de ce MdE, et les fonctions de secrétariat sont assurées à tour de rôle par les Signataires eux-mêmes.

49. Les activités récentes entreprises au Chili pour la conservation des populations en déclin d'Ouette à tête rousse comprennent une interdiction de la chasse dans la zone de San Gregorio, région de Magallanes, qui comprend les principaux sites de nidification de l'espèce. De plus, le Chili a lancé un programme pour la prévention et le contrôle des espèces envahissantes dans la région de Magallanes, qui inclut des activités de suivi, de recherche et d'éducation, le contrôle des ventes d'animaux de compagnie exotiques, la construction de sites de nidification protégés pour l'Ouette ainsi que d'autres mesures de conservation. Le programme durera trois ans, jusqu'en 2014.

Grue de Sibérie

Mémorandum d'Entente concernant des mesures de conservation pour la Grue de Sibérie (*Grus leucogeranus*)

50. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat de ce MdE, alors que la Fondation internationale pour les grues (International Crane Foundation – ICF) continue à en assurer la coordination. La CMS a apporté un financement de 10 000 USD afin de couvrir le salaire du coordinateur à mi-temps basé à Moscou pour un an à partir de septembre 2012. Les activités comprennent l'échange d'informations, l'édition d'une lettre d'information, des programmes de sensibilisation et d'éducation, ainsi que la maintenance du site web de Coordination de la voie de migration de la Grue de Sibérie (www.sibeflyway.org), une plateforme d'information dynamique dans le cadre du MdE.

51. Des avancées significatives ont été réalisées en ce qui concerne l'engagement des chasseurs, des organismes en lien avec la chasse, ainsi que des gardes-frontières, dans la conservation des grues en Asie centrale. Des activités éducatives portant sur l'écologie ont été menées auprès des chasseurs sur les sites potentiellement ou récemment désignés pour intégrer le Réseau de sites critiques d'Asie centrale et de l'Ouest (Western/Central Asian Critical Site Network - WCASN), grâce au soutien financier de la Fondation Mohammed Bin-Zayed Species Conservation et à la gestion administrative assurée par ICF.

52. En Chine, une structure de contrôle de l'eau a été proposée pour l'exutoire du lac Poyang, qui est assurément la zone humide la plus importante en Asie de l'Est pour l'hivernage des oiseaux d'eau et qui constitue un habitat essentiel pour plus de 98% de la population mondiale de la Grue de Sibérie, espèce classée « En danger critique ».

53. En Russie, le projet « *Flight of Hope* » (Vol de l'espoir) encourage la réintroduction de la Grue de Sibérie à travers l'apprentissage des voies de migration par les jeunes oiseaux élevés en captivité, en les entraînant à suivre un avion ultra-léger. La mise en œuvre du projet a commencé avec l'aide des financements du Gouvernement russe. Le 5 septembre 2012, Vladimir Putin, Président de la Fédération de Russie, a apporté son soutien au projet en rencontrant les membres de l'équipe et en participant à un vol avec de jeunes grues.

54. Les actes de de la 7^e Réunion des Signataires (Bonn, juin 2010) ont été publiés en anglais et en russe, et comprennent le rapport du statut de conservation, le nouveau Plan d'action pour le WCACN, ainsi que les plans d'action révisés des trois voies de migration de la Grue de Sibérie.

Courlis à bec grêle

Mémorandum d'Entente concernant les mesures de conservation en faveur du Courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris*)

55. Aucune action n'a été entreprise dans le cadre du MdE Courlis à bec grêle depuis la COP10.

ESPECES TERRESTRES

Cerf Bukharian

Mémoire d'Entente concernant la conservation et la restauration du Cerf Bukharian (*Cervus elaphus bactrianus*)

56. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat pour ce MdE.

57. La 1^{re} Réunion des Signataires du MdE s'est tenue le 20 novembre 2011 en marge de la COP 10 de la CMS. Trois des quatre États signataires (Kazakhstan, Tadjikistan et Ouzbékistan) ont pris part à la réunion, le Turkménistan n'étant pas représenté. Les participants incluaient également des représentants des deux organisations coopérantes, le WWF Russie et le Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier (CIC). La réunion a examiné brièvement des questions pratiques liées à la mise en œuvre du MdE, a discuté des approches pour la gestion de l'information incluant la question des rapports, et a adopté un nouveau format de Rapport national.

58. Les participants ont également convenu d'étendre la portée géographique du MdE afin de couvrir tous les États de l'aire de répartition du Cerf Bukharian (ce qui signifie ajouter l'Afghanistan), et ont invité l'Afghanistan à signer le MdE. Il a également été décidé de développer un programme de travail international à moyen terme (MTIWP) incluant les activités clés prioritaires pour la conservation du Cerf Bukharian et qui sera complété au travers de consultations par e-mail. Toutefois, les contributions des Signataires sont toujours en suspens et le MTIWP reste à finaliser.

Antilope Saïga

Mémoire d'Entente concernant la conservation, la restauration et l'utilisation durable de l'Antilope Saïga (*Saiga spp.*)

59. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat pour ce MdE, la coordination étant assurée par les deux ONG citées ci-dessous.

60. Après les événements majeurs de mortalité massive d'Antilopes Saïga dans la population de l'Oural (Ouest du Kazakhstan) en 2010 et 2011, un épisode similaire s'est produit en 2012, avec 917 individus retrouvés morts dans le nord du Kazakhstan. Ce n'est pas la première fois qu'un tel épisode est enregistré dans la population de Betpak-dala dans le centre du Kazakhstan, la plus importante des cinq populations de Saïga encore existantes. Heureusement, la mortalité de 2012 a été relativement faible comparée à celle de 1988, quand environ 270 000 antilopes adultes (dont seulement 8% de mâles) avaient été retrouvées mortes, sur un total de 368 000 individus. La CMS travaille avec les autorités kazakhes pour connaître les raisons de telles mortalités de masse et pour mettre en œuvre des mesures de prévention. Les études épidémiologiques, les actions préventives menées par les autorités en charge de la santé animale et un échantillonnage rigoureux sont vitales pour réussir à atténuer de futures épizooties et font partie du programme de travail international à moyen terme (MTIWP) adopté dans le cadre du MdE.

61. Les deux organisations coordinatrices du MdE, l'Association pour la Conservation de la Biodiversité du Kazakhstan (Association for the Conservation of Biodiversity of Kazakhstan - ACBK) et la Saiga Conservation Alliance (SCA) ont travaillé à la mise en place d'un site internet complet, le Saiga Resource Centre, qui sera lancé le moment venu. Ce site inclura également une base de données présentant toutes les activités et projets actuellement mis en œuvre pour la

conservation des Antilopes Saïga.

62. Parmi les menaces émergentes pour la population de Saïga en danger critique du Plateau d'Oust-Ourd, qui migre entre le Kazakhstan et l'Ouzbékistan, figure la construction d'une clôture tout au long de la frontière entre les deux pays, ce qui pourrait avoir un effet d'obstacle extrêmement négatif pour les antilopes. Afin de résoudre ce problème, le Secrétariat de la CMS, en coopération avec ACBK, SCA, l'ONG Fauna and Flora International (FFI) et le Comité des Forêts et de la Chasse (Committee on Forestry and Hunting) au Kazakhstan, travaille au développement de lignes directrices pratiques qui exposeront les meilleures pratiques et méthodes pour la conception de clôtures et voies ferrées respectueuses de la faune. Ces lignes directrices contiendront des recommandations concrètes pour que les clôtures (ou toute infrastructures globales de délimitation frontalière) et les voies ferrées prennent en compte les Saïgas, lorsque la construction ne peut être évitée.

Huemul des Andes méridionales

Mémorandum d'Entente pour la conservation du Huemul des Andes méridionales (*Hippocamelus bisulcus*)

63. Le Secrétariat de la CMS agit en tant que dépositaire du MdE, tandis que les fonctions de secrétariat sont assurées à tour de rôle par les Signataires eux-mêmes.

64. La première réunion officielle bilatérale dans le cadre du MdE sur le Huemul des Andes méridionales s'est tenue à Coyhaique au Chili, les 4 et 5 novembre 2011. La réunion a vu la participation d'experts nationaux et régionaux et de représentants des secteurs publics et privés des deux États signataires.

65. La réunion a mis en lumière l'importance de la région d'Aysén pour la conservation du Huemul, a examiné les actions prioritaires des plans d'action nationaux et a permis un échange sur les populations communes aux deux pays et sur les aires protégées pour cette espèce en danger. Le Chili et l'Argentine ont nommé leurs correspondants nationaux pour le MdE et ont convenu de renforcer leurs activités de recherche de fonds afin de pouvoir financer la mise en œuvre du Plan d'action.

66. La réunion a approuvé les résultats de l'atelier technique qui s'est tenu à Valdivia au Chili (26-27 septembre 2011). Regroupant des représentants d'institutions sectorielles et de gouvernements régionaux et locaux, l'atelier a permis de développer le projet conjoint de Plan d'action pour la conservation du Huemul des Andes méridionales, qui est actuellement examiné par les ministères concernés dans chaque pays, et qui devrait prochainement entrer en vigueur.

Éléphants – populations d'Afrique de l'Ouest

Mémorandum d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des populations ouest-africaines de L'Éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*)

67. Le Secrétariat de la CMS assure les fonctions de secrétariat pour ce MdE. Lors de la seconde réunion des Signataires tenue au Niger en 2011, il a été convenu de demander au Programme de suivi de l'abattage illicite d'éléphants (Programme MIKE - Monitoring the Illegal Killing of Elephants) de la CITES, d'assurer les services de coordination à travers son bureau pour l'Afrique de l'Ouest. Toutefois, avant que cet accord n'ait pu être mis en œuvre, le Programme MIKE a subi des coupes budgétaires significatives qui l'ont obligé à fermer son bureau pour l'Afrique de l'Ouest, l'empêchant ainsi de prendre en charge la coordination du MdE.

68. Les Secrétariats de la CMS et de la CITES restent en contact étroit pour les questions

relatives à la programmation financière future du programme MIKE, qui pourrait être étendue à d'autres espèces en danger telles que les grands singes et les rhinocéros, et qui pourrait permettre à nouveau au programme d'assurer les services de coordination.

IV. ANALYSE DU DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX ACCORDS

La Voie de migration d'Asie Centrale (CAF)

69. La Voie de migration d'Asie Centrale (Central Asian Flyway - CAF) couvre au moins 279 populations de 182 espèces d'oiseaux migrateurs qui traversent lors de leurs migrations annuelles les frontières de 30 pays d'Asie du Nord, d'Asie centrale, d'Asie du Sud ainsi que de Transcaucasie. Nombre de ces populations sont en déclin rapide et les zones humides, prairies, et autres habitats dont elles dépendent sont sérieusement menacés le long de la CAF en raison d'une chasse non contrôlée, de la dégradation des habitats, de la gestion non durable de l'eau, de la faible application des lois et du manque de capacités en matière de conservation.

70. Il est urgent de mettre en œuvre des mesures de conservation basées sur des données scientifiques et coordonnées au niveau international, afin de garantir la survie des espèces et de leurs habitats, de même que des bénéfices durables pour les populations locales. Afin de répondre à ces besoins et de définir des actions coordonnées pour conserver ces espèces, la CMS a organisé deux réunions des États de l'aire de répartition (Tashkent 2001, New Delhi, 2005) avec le soutien technique et logistique de Wetlands International. La seconde réunion a largement approuvé le contenu du Plan d'action de la CAF pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats.

71. Toutefois, les États de l'aire de répartition de la CAF n'ont pas encore pris de décision formelle en ce qui concerne le cadre légal et institutionnel qu'ils préféreraient pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action. Jusqu'à récemment, le manque de financement a empêché le Secrétariat d'organiser une réunion de négociation formelle. Toutefois, les capacités de secrétariat sur les questions relatives à l'Asie centrale seront renforcées grâce à la mobilisation d'un jeune expert associé financé par l'Allemagne et d'autres efforts de levée de fonds. Il est ainsi devenu possible de convoquer une 3^e réunion de négociation, actuellement prévue les 12 et 13 décembre à Abu Dhabi, en lien avec la 1^{re} Réunion des Signataires du MdE Rapaces.

72. Les Délégués participants à la réunion de décembre 2012 seront invités à choisir l'une des deux options suivantes concernant le cadre légal et institutionnel de la CAF : (1) étendre l'aire géographique de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) pour englober toute la région de la CAF et incorporer le Plan d'action Oiseaux d'eau de la CAF dans l'Accord ; ou (2) établir le Plan d'action Oiseaux d'eau de la CAF comme un cadre coopératif international indépendant pour la conservation, en dehors du cadre de la CMS (voir CMS/CAF3/Doc.9 pour plus de détails).

Mammifères des zones arides d'Eurasie centrale

73. La Recommandation 9.1 de la CMS a reconnu que les populations de nombreux mammifères migrateurs d'Eurasie présentent un état de conservation profondément insatisfaisant et que les écosystèmes concernés et leurs phénomènes de migration uniques constituent un domaine d'action crucial pour la CMS. La Recommandation demande également au Conseil scientifique, en coopération avec le Secrétariat, le Gouvernement de Mongolie et les autres Parties concernées, de poursuivre l'Action concertée et l'Action coopérative associée, en faveur des zones arides d'Eurasie centrale, incluant l'élaboration d'un Plan d'action et de rapports sur le statut de toutes les espèces

concernées.

74. Au travers des MdE de l'Antilope Saïga et du Cerf Bukharian, la CMS travaille déjà avec de nombreux pays et organisations pour améliorer la conservation des mammifères migrateurs et de leurs habitats en Asie centrale.

75. Dans ce contexte et afin de remplir sa mission, le Secrétariat de la CMS a renforcé son engagement en Asie centrale et préparé un avant-projet de Plan d'action qui a été discuté lors de la 17^e réunion du Conseil scientifique en 2011 (CMS/ScC17/Doc.13). La réunion n'ayant pas abouti à un accord sur les étapes concrètes à venir, la finalisation du Plan d'action pourrait fournir une feuille de route pour les engagements futurs de la CMS en Asie centrale.

76. Cela pourrait comprendre les développements à venir de l'avant-projet de Plan d'action existant, en tant que cadre stratégique soulignant les principaux besoins de conservation, problèmes courants et activités proposées pour la conservation des mammifères migrateurs et de leurs habitats dans la région. En tant que tel, cela augmenterait les synergies entre les MdE spécifiques et réduirait les chevauchements en traitant des problèmes similaires tels que la fragmentation des habitats et les obstacles à la migration, le renforcement des capacités, le partage d'informations, la coopération transfrontalière, le braconnage et le commerce illicite, etc.

77. Après des consultations entre le Secrétariat et le Président du Conseil scientifique au début de 2012, et en fonction de la disponibilité de financements extérieurs, les activités suivantes sont envisagées pour finaliser l'avant-projet de Plan d'action et assurer la participation et le soutien des États de l'aire de répartition ainsi que des autres acteurs concernés :

- En collaboration avec le Conseil scientifique, conduire une analyse des lacunes et une évaluation des besoins afin d'obtenir une image complète de la situation dans la région et d'identifier les priorités de conservation, fournissant ainsi une base d'information solide pour le Plan d'action final ;
- Organiser une réunion des États de l'aire de répartition ainsi que des acteurs nationaux et internationaux pour discuter, finaliser et adopter le Plan d'action ; identifier les activités prioritaires pour des projets pilotes et s'accorder sur les dispositions de coordination et les mécanismes financiers pour assurer une mise en œuvre durable.

78. Le Secrétariat est actuellement à la recherche de financements pour réaliser ces activités, connues collectivement sous le nom de *Central Asia Initiative* (Initiative Asie centrale), afin de garantir un soutien continu aux questions relatives à l'Asie centrale au sein du Secrétariat.

Le Mouflon d'Asie (*Ovis ammon*)

79. Le Mouflon d'Asie est un ongulé migrateur menacé vivant dans les montagnes, les vallées steppiques et les milieux rupestres d'Asie centrale. De nombreuses populations des régions montagneuses transfrontalières souffrent de la pression de pâturage, de la perte d'habitats et du braconnage excessif, des facteurs responsables du déclin spectaculaire de nombre de populations locales.

80. Suite à la proposition du Tadjikistan et du Kazakhstan, l'espèce a été classée en Annexe II de la CMS lors de la COP10 (novembre 2011).

81. En mars 2012, des représentants d'agences gouvernementales, de sociétés cynégétiques privées, d'institutions scientifiques, d'ONG des États de l'aire de répartition et des organisations internationales se sont rencontrées à l'occasion d'un atelier organisé conjointement par le Gouvernement allemand (BfN, GIZ) pour discuter les possibilités de garantir la conservation et l'utilisation durable du Mouflon d'Asie au travers d'une coopération transfrontalière. La première action commune lancée suite à cette réunion a été la création du site web du réseau du Mouflon d'Asie en tant que plateforme informelle d'échange de connaissances <http://argalinetnetwork.wordpress.com/>.

82. Compte tenu du fort intérêt des États de l'aire de répartition pour améliorer la conservation transfrontalière du Mouflon d'Asie et conformément à la Résolution 10.16 de la CMS, le Secrétariat a commandité une étude, en étroite collaboration et grâce à un financement de la GIZ. L'objectif était d'examiner les initiatives existantes et les activités de conservation de l'espèce en Asie centrale afin d'évaluer les besoins actuels et les lacunes en termes de conservation et de gestion de l'espèce, ainsi que d'analyser le rôle que la CMS pourrait jouer à cet égard.

83. Le rapport (joint en annexe) conclut qu'un MdE et un Plan d'action non-contraignant semblent constituer l'instrument le mieux adapté pour le Mouflon d'Asie sous l'égide de la CMS. Le rapport souligne également différentes options pour que le nouvel instrument dédié au Mouflon d'Asie soit une réussite en termes de financements durables, services et coordination permettant une mise en œuvre efficace

84. Le Secrétariat a sollicité la contribution des États de l'aire de répartition au sujet des recommandations, ainsi que la poursuite de leur intérêt et de leur implication dans la promotion d'une coopération transfrontalière sur le Mouflon d'Asie, incluant la maintenance de la plateforme web, la nomination d'experts techniques pour la rédaction du Plan d'action, ainsi que des mécanismes de coordination durables. Les États de l'aire de répartition ont également été invités à nommer des représentants de leurs pays pour participer à un Groupe de travail restant à constituer afin de développer et guider le processus d'élaboration du plan d'action international sur le Mouflon d'Asie.

85. La GIZ a financé la rédaction d'un avant-projet de plan d'action par un consultant, et facilité la tenue d'une réunion du groupe de travail prévue en novembre-décembre 2012 à Bishkek, Kirghizstan, pour finaliser ce document. Il est envisagé que les participants identifient également un mécanisme de coordination et de services durables assurant la mise en œuvre du Plan d'action.

86. L'initiative de développement d'un Plan d'action du Mouflon d'Asie (et d'un MdE), avec les autres MdE spécifiques (par ex. Antilope Saïga et Cerf Bukharian) pourraient faire partie de l'*Initiative Asie centrale*, plus large et mentionnée ci-dessus.

Éléphants – Populations d'Afrique centrale (*Loxodonta africana*)

87. Lors de la COP10, le Secrétariat a présenté une étude intitulée *Analyse des lacunes et options visant à renforcer la conservation de l'Éléphant en Afrique centrale* (UNEP/CMS/Conf.10.46). Elle souligne trois options :

- i.) un accord obligatoire pour la coordination de la protection des habitats et corridors de l'éléphant d'Afrique centrale ;
- ii.) aucun accord, mais des dispositions sur l'assistance en matière de compétences pour une meilleure protection de l'habitat de l'éléphant d'Afrique ;
- iii.) aucun accord, mais une consultation plus simple avec les Parties à la CMS d'Afrique centrale permettant de formuler leurs besoins spécifiques et, si un accord est activement

requis, des niveaux de participation et d'engagement à long-terme.

88. La Résolution 10.16 n'a pas pris de décisions spécifiques sur les suites à donner à cette initiative, mais présente au paragraphe 6 une liste de conditions à prendre en compte dans le développement de nouveaux instruments. L'une des conditions essentielles était la nécessité pour un pays ou une organisation de s'engager à conduire le processus d'élaboration.

89. Le Cameroun, soutenu par le Congo, s'est prononcé pour l'Option 3, et a manifesté une volonté de jouer un rôle moteur dans ce processus. À ce jour, le Secrétariat n'a pas reçu de réponse du Cameroun à ce sujet.

Instruments en cours de développement et pour lesquels aucune avancée n'a été notée depuis la COP10

90. Depuis la COP10, il n'y a eu aucune avancée dans le développement des instruments suivants :

- Accord sur la conservation de l'Outarde houbara asiatique (*Chlamydotis undulate macqueenii*) ;
- Cétacés de l'Océan indien et d'Asie du Sud-Est ;
- Tortues marines du Pacifique ;
- Mémoire d'Entente concernant les mesures de conservations de la grande faune sahélo-saharienne :
 - mais le Secrétariat soutient les actions de conservation du Projet sur les antilopes sahélo-sahariennes mentionnées dans CMS/StC40/22 ;
- Chauves-souris d'Afrique sub-saharienne.

Prochaines étapes

91. La Résolution 10.16 de la CMS, paragraphe 5, charge le Secrétariat « d'élaborer, en vue de son examen et de son adoption à la COP11 une approche politique de l'élaboration, de l'attribution des ressources et du suivi des accords dans le contexte de la Résolution 10.9 sur la structure et les stratégies futures de la CMS et de la Famille CMS ».

Action requise :

Le Comité permanent est invité à :

- a. Prendre note des avancées réalisées dans la mise en œuvre des accords déjà conclus ;
- b. Donner au Secrétariat des directives concernant les accords en cours de développement.